



DEPARTEMENT DES LANDES (40)
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
 40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 JUIN 2023

N° 20230622_08

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le seize juin, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 16 juin 2023
Nombre de présents	28	Date d'affichage	Du 28/06 au 29/08/2023
Nombre de pouvoirs	1	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Régis DUBUS
Nomenclature	7.3	Certifiée exécutoire	Le 28 juin 2023

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN BULLES / BULLES ALLEE DES TOURTERELLES ET AVENUE DES FAISANS – Affaire 052715

Ces travaux sont réalisés dans le cadre de la campagne de remplacement des lanternes de type "bulle". Ces lanternes seront interdites en 2025 car émettrices de pollution lumineuse.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission « Administration générale – Finances » du 13 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la programmation de ces travaux sur l'année 2023,



DECIDE DE LES FINANCER en contractant un emprunt syndical auprès du SYDEC pour un montant total prévisionnel de 21 305 € :

REPLACEMENT BULLES

- Dépose de 20 lanternes type « bulles »,
- Fourniture, pose et raccordement de 20 lanternes CARO leds.

Montant Estimatif TTC	21 699 €
TVA préfinancée par le SYDEC	3 396 €
Montant HT	18 303 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	3 661 €
ETAT	4 340 €
COLLECTIVITE	10 303 €

ECLAIRAGE PUBLIC

- Dépose de l'armoire de commande existante,
- Fourniture, pose et raccordement d'une armoire de commande équipée d'une horloge astronomique,
- Dépose de 16 lanternes,
- Fourniture, pose et raccordement de 16 lanternes CARO leds,
- 3 mâts à redresser.

Montant Estimatif TTC	17 392 €
TVA préfinancée par le SYDEC	2 722 €
Montant HT	14 670 €
Subventions du SYDEC	3 667 €
COLLECTIVITE	11 002 €

RECAPITULATIF

Montant Estimatif TTC	39 090 €
TVA préfinancée par le SYDEC	6 117 €
Montant HT	32 973 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	7 328 €
ETAT	4 340 €
PARTICIPATION COLLECTIVITE TOTALE	21 305 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.